



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 6 juillet 2022

Délibération n° B 2022-15

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
15/06/2022

Conventions de financement pour la construction des nouveaux CIS de LORETTE et SAINT-AUBIN : approbation et autorisation de signature

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Christine RIOTTE ; Messieurs Christian BUCHOT, Jean Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424 à R 1424-57;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° C 2020-12 du 12 mars 2020 relative au programme pluriannuel de construction/réhabilitations : validation de la construction du CIS de LORETTE et SAINT-AUBIN ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2021-26 du 30 juin 2021 relative à la convention de financement avec les communes de 1^{er} appel pour la construction du CIS ST AUBIN ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-14 du 17 mars 2022 relative à la revalorisation des enveloppes financières des opérations de construction des CIS ARBOIS, LORETTE, ST AUBIN et des travaux d'aménagement au CSP CHAMPAGNOLE ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Les opérations de construction des nouveaux CIS LORETTE et SAINT-AUBIN ont fait l'objet d'une décision de réalisation par le CASDIS (séance du 12/03/20) et d'une revalorisation du montant de l'enveloppe financière (CASDIS du 17/03/22).

Après avoir rencontré l'ensemble des partenaires et finalisé les plans de financement, l'exécution des opérations peut se poursuivre par la signature des conventions de financement. Lorsque le SDIS disposera des conventions attendues pour LORETTE et SAINT-AUBIN, il pourra être procédé à la notification des marchés de maîtrise d'œuvre.

Les projets de conventions sont présentés en pièce jointe. Pour mémoire :

- CIS LORETTE : enveloppe financière de 473 000 € HT toutes dépenses confondues, 11 communes participent au financement
- CIS SAINT-AUBIN : enveloppe financière de 350 500 € HT toutes dépenses confondues, 4 communes participent au financement.

Pour les deux projets, l'avis d'appel public à candidatures du marché de maîtrise d'œuvre a été publié le 02/06/22 pour un retour des candidatures fixé au 28/06/22. La commission des équipements se réunira le 11/07/22 pour procéder à la sélection des 3 candidats autorisés à déposer une offre. Une nouvelle réunion en septembre permettra l'examen des offres et la sélection des titulaires.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- **d'approuver les projets de convention de financement des CIS LORETTE et SAINT-AUBIN,**
- **de m'autoriser à signer les documents avec chacune des communes concernées.**

DECISION N° B 2022-15 DU 6 JUILLET 2022

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets de convention de financement des CIS LORETTE et SAINT-AUBIN,**
- **autorise le Président à signer les documents avec chacune des communes concernées.**

Les annexes sont jointes à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le **7 JUIL. 2022**
Affiché le
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 4^{er} trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT